

n° 6

Juin
2018

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie

**Les forêts
anciennes :
un héritage
original, à
préserver !**

3

**La Forêt
bouge
vous assiste
pour gérer
vos bois**

5

**Développer
la gestion
forestière
en Ariège**

9

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **BIODIVERSITÉ**
- 4 | **ÉCONOMIE**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **INTERVIEW**
- 11 | **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF**
- 12 | **AGENDA**

● **Éditorial**

● ● ● **La forêt bouge... le CRPF aussi**



Le 30 mars 2017, l'élection de son actuel Conseil de Centre entérinait la création du CRPF Occitanie. 15 mois seulement... 15 mois déjà !

Il s'est passé tant de choses depuis lors que le CRPF Occitanie semble aujourd'hui faire partie d'un paysage presque aussi immuable que les « forêts anciennes » dont il est question dans ces pages. Depuis son avènement en effet, une actualité régionale foisonnante impliquant le « nouveau » CRPF a solidement ancré notre organisme dans l'« environnement institutionnel » :

- de nouvelles instances ont été mises en place : l'interprofession FIBOIS Occitanie, la Commission Régionale de la Forêt et du Bois... auxquelles le CRPF participe,
- un ensemble de grands chantiers régionaux impliquant le CRPF ont démarré : Programme Régional de la Forêt et du Bois, Contrat de filière, et, déjà, réflexions sur le futur Programme de Développement Rural pour l'Occitanie 2021-2027.

D'autres signes, propres au CRPF, témoignent d'une fusion devenue évidente :

- avec déjà 6 numéros, la revue régionale Forêts d'Occitanie fait presque « partie des meubles »,
- même s'il doit encore s'enrichir, le site internet du CRPF Occitanie⁽¹⁾ est désormais en ligne.

C'est également à l'échelle de l'Occitanie que le CRPF s'est investi pour contribuer au lancement de « La Forêt bouge », présenté dans le dossier du présent numéro de notre revue. Si ce nouveau site internet⁽²⁾ au service des propriétaires forestiers, des gestionnaires et des autres acteurs de l'amont de la filière est d'envergure nationale, son organisation en « guichets régionaux » lui permet de coller au mieux à la réalité du contexte local.

Tous les propriétaires n'utiliseront pas « La Forêt bouge ». Mais cette plateforme pourrait tout de même s'avérer très utile à ceux qui ont l'habitude de travailler sur informatique, ceux qui n'habitent pas sur place ou sont « allergiques » au papier. Ils y trouveront :

- un moyen de décrire leurs forêts et la gestion qui y est projetée : cartographie et composition des peuplements, planning et localisation des interventions... et de stocker et mettre à jour ces informations,
- la possibilité d'accéder à une large gamme de services d'appui à la gestion : décrire son peuplement forestier, accéder aux périmètres des sites Natura 2000 ou autres espaces protégés, contacter un professionnel ou vérifier la conformité réglementaire des coupes.

Proposer un panel de solutions techniques aux propriétaires forestiers pour répondre à la diversité de leur sensibilité, de leur situation, de leur connaissance de la forêt, de leur disponibilité... N'est-ce pas là une composante essentielle de la mission de développement forestier des CRPF ?

YANNICK BOURNAUD
Président du CRPF Occitanie

(1) <https://occitanie.cnpf.fr>
(2) www.laforetbouge.fr

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :
Philippe Bertrand,
Yann Clément,
Sébastien Drouineau,
Johann Hübelé,
Benoît Lecomte

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Rythmie Page

Impression : Imp'Act
10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Yannick Bournaud,
Sébastien Drouineau,
Céline Emberger,
Johann Hübelé, Jérôme Moret,
Céline Pertuz

Photo de couverture :
Andoni Mugica

● Biodiversité

● Les forêts anciennes : ● un héritage original, à préserver !

On appelle « forêts anciennes » des milieux qui sont boisés depuis longtemps, deux siècles voire plus. Ces forêts sont différentes des boisements récents ; on y trouve notamment une biodiversité spécifique. Peu de forêts en France sont anciennes, elles méritent une attention particulière.

Au détour d'une balade, il vous est peut-être déjà arrivé de vous questionner sur l'histoire des forêts que vous traversiez : y avait-il déjà des arbres quelques centaines ou milliers d'années en arrière ? A quoi ressemblait cette forêt ? Ces terres étaient-elles pâturées, cultivées ?

Des paysages en mouvement

Les paysages forestiers que nous observons aujourd'hui, loin d'être immuables, sont le fruit d'une longue histoire. Alors qu'à la sortie de la dernière glaciation, il y a environ 10 000 ans, la quasi-totalité de la surface nationale était boisée, la sédentarisation des sociétés à partir du Néolithique (environ 5000 ans avant JC) va venir transformer les paysages en profondeur. Durant des millénaires, des défrichements successifs vont progressivement faire diminuer la surface forestière.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'administration fait le constat préoccupant d'une forêt réduite à 10% de la surface nationale ! La tendance s'inverse alors : de grands programmes de reboisement et une extension naturelle des bois, liée à l'exode rural, permettent à la forêt de regagner du terrain.

De nos jours, la forêt couvre 30% du territoire métropolitain, 35% de la région

Occitanie et plus de 45% de certains de ses départements (Ariège, Pyrénées-Orientales, Lozère). Si notre région est aujourd'hui incontestablement forestière, la majorité des boisements ont moins de 150 ans et ont succédé à des terrains autrefois cultivés. Quelques forêts toutefois ont une histoire différente : des documents cartographiques attestent de leur présence au milieu du XIX^{ème} siècle. On parle de « forêts anciennes », pour témoigner d'une continuité de l'état boisé depuis plusieurs siècles : au moins 170 ans, mais peut-être beaucoup plus.

Des forêts rares et précieuses

Les recherches sur les forêts anciennes se sont multipliées au cours de ces dernières années et de nombreux parcs naturels ont travaillé à leur identification. C'est le cas notamment du Parc national des Cévennes qui a cartographié les forêts présumées anciennes de l'ensemble de son territoire. Celles-ci représenteraient seulement 20% des forêts actuelles. Du fait de la faible perturbation du sol et de la continuité de l'habitat forestier, ces écosystèmes comprennent une biodiversité spécifique. Lorsqu'ils sont peu artificialisés, ils présentent un fonctionnement s'approchant de celui de forêts naturelles. Ces écosystèmes constituent des témoins scientifiques précieux, ren-

dant de nombreux produits et services (bois, biodiversité, qualité de l'eau...).

Les enjeux de préservation des forêts anciennes sont d'autant plus forts que ces écosystèmes sont rares localement, mais aussi à l'échelle nationale et même européenne.

Et vous, êtes-vous propriétaire d'un morceau de forêt ancienne ? Quelles préconisations de gestion peut-on adopter dans ces milieux particuliers, si l'on souhaite valoriser le bois tout en préservant la biodiversité ?

Pour découvrir ces forêts et discuter de leur gestion, nous vous proposons de venir participer le **21 septembre 2018** à une journée de découverte des forêts anciennes du Parc national des Cévennes, sur le Mont Aigoual.

CÉLINE EMBERGER

Pour plus d'informations :

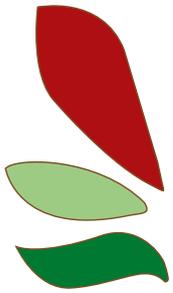
- Vous pouvez consulter la fiche « forêts anciennes : un concept nouveau pour nos forêts de demain » : <https://www.foretprivedefrancaise.com/n/anciennete-de-l-etat-boise/n:784>
- En Midi-Pyrénées, une étude est en cours sur les vieilles forêts de plaine : localisation, propositions de gestion, contractualisation de la gestion.



Les cartes d'Etat Major permettent de repérer des forêts présentes depuis longtemps



Forêt ancienne dans le Parc National des Cévennes



La Forêt bouge

vous assiste pour gérer vos bois

Le développement des services sur internet offre une multitude d'opportunités pour les utilisateurs. Nous sommes de plus en plus nombreux à y chercher les coordonnées de la pharmacie ou du plombier le plus proche, à consulter les offres de particuliers à particuliers pour acheter ou vendre des biens immobiliers ou des véhicules, à y planifier des réunions...

Et pourquoi pas **un outil de planification et de gestion, un annuaire, un site de petites annonces, et bien d'autres services en ligne dédiés aux propriétaires forestiers et aux professionnels de la filière** regroupés sur une même plateforme ? C'est l'idée qui a animé les concepteurs de **La Forêt bouge**, outil internet innovant et gratuit pour vous assister dans la gestion de vos bois.



C'est en 2011 qu'a débuté l'aventure **La Forêt bouge**... Sous une autre forme et un autre nom puisqu'il était question à l'époque d'un portail régional dénommé Bois d'Auvergne. Sous la houlette de l'interprofession et grâce à l'investissement technique du CRPF Auvergne, Bois d'Auvergne s'est progressivement développé et amélioré, préfigurant ainsi ce qui allait devenir **La Forêt bouge**.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt n'est en effet pas resté insensible aux

promesses que laissait entrevoir ce nouvel outil ! Conscient des difficultés d'approvisionnement de la filière, il y a vu le moyen d'aider certains propriétaires à se saisir de la gestion de leur patrimoine boisé et de faciliter le lien avec les opérateurs économiques qui entretiennent et mobilisent cette ressource. C'est ainsi qu'en 2015, Ministère et Centre National de la Propriété Forestière se sont accordés pour déployer sur l'ensemble des régions un outil inspiré de Bois d'Auvergne. Le projet **La Forêt bouge** était né !

La Forêt bouge, qu'es aquò ?

Le site internet laforetbouge.fr se présente sous la forme d'une plateforme de services, plus spécialement dédiée aux propriétaires forestiers, aux gestionnaires, aux entrepreneurs de travaux et aux exploitants forestiers. À ce jour, six services sont disponibles :

- Gérer vos forêts
- Gérer vos chantiers
- Trouver un professionnel
- Connaître le prix des bois
- Foncier forestier
- Démarches en ligne.

De nombreux liens existent entre ces services, et la palette des fonctionnalités devrait s'élargir rapidement.

Par ailleurs, une bonne partie des contenus ont une validité ou une pertinence régionale (ex : annuaire des

professionnels). C'est pourquoi le site est décliné en guichets régionaux auxquels on accède via une carte interactive.

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de **La Forêt bouge**, il est nécessaire de créer un compte gratuit⁽¹⁾ « *Propriétaire forestier* », « *Gérant* » ou « *Salarié d'une entreprise de la filière bois* », ou enfin « *Institutionnel* » selon les cas. Cette formalité vous permet de retrouver dans le temps toutes les informations concernant vos forêts, votre entreprise ou vos projets. Dans la suite du dossier, nous présenterons en priorité des fonctionnalités offertes aux propriétaires forestiers.

(1) Cliquer sur « *Créer un compte* » en haut à droite de la page d'accueil.

Gouvernance et financement

Du fait de la diversité des acteurs concernés par les services offerts par **La Forêt bouge**, et du lien qu'il permet d'établir entre eux, le projet **La Forêt bouge** est par nature de dimension interprofessionnelle. C'est ainsi qu'au niveau national, et de chaque guichet régional, la gouvernance du projet s'est organisée autour de quatre acteurs principaux :

- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), représenté en Occitanie par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF),
- Le CNPF et sa délégation régionale le CRPF Occitanie,
- Les interprofessions : France Bois Région au niveau national et, pour l'Occitanie, FIBOIS Occitanie
- FRANSYLVA et son représentant régional FRANSYLVA Occitanie.

Ces acteurs organisent ensemble le déploiement de **La Forêt bouge** : mise à jour des contenus, communication, lien avec les utilisateurs... La filière dans son ensemble, au travers d'un comité de suivi en Occitanie, est également consultée pour suggérer des pistes d'amélioration. Au niveau national, le CNPF pilote, enfin, les développements informatiques en lien avec les prestataires.

Cette action d'envergure bénéficie de financements spécifiques du MAA pour le développement informatique et le déploiement de **La Forêt bouge**. En outre, le groupe Fibre Excellence accompagne financièrement la communication.

Gérer ses forêts avec La Forêt bouge

Décrire...

Le service *Gérer vos forêts* permet aux propriétaires forestiers de cartographier leurs forêts, de les décrire, et d'organiser leur gestion : planification des coupes et des travaux, prise de contact avec des professionnels, vérification de la conformité réglementaire des interventions prévues⁽¹⁾. Une

fois définies par l'utilisateur, ces informations sont mémorisées sur son compte et le propriétaire peut ainsi suivre la gestion de son patrimoine boisé.

Dans *La Forêt bouge*, les informations portant sur les forêts s'organisent en quatre niveaux :

1. Les données générales

sur la (ou les) forêt(s) détenue(s) par le propriétaire (nom, localisation, etc.).

Puis, au sein de chaque forêt :

2. Les parcelles cadastrales qui la composent,
3. Les peuplements forestiers rencontrés,
4. Les interventions, coupes ou travaux, prévues.

Si chaque niveau peut être décrit avec plus ou moins de précision, c'est en résumé un véritable document de gestion électronique que *La Forêt bouge* vous permet de constituer !

La description des forêts fait appel, à chaque niveau, à des outils de cartographie. Vous pouvez ainsi définir le contour de vos forêts, de vos peuplements, ou des interventions que vous projetez de réaliser.

L'interface cartographique vous permet de zoomer automatiquement sur la commune de votre choix, de choisir le fond cartographique le plus approprié (photographie aérienne, carte IGN, cadastre...), de vous appuyer sur les limites cadastrales pour définir les contours de vos polygones...

Enfin, chaque forêt, parcelle cadastrale, peuplement ou intervention fait l'objet d'une fiche de description à renseigner. Pour les peuplements forestiers, il est par exemple possible de préciser essences, type de peuplement et autres caractéristiques comme le volume sur pied... Pour aider à cette description, des outils en ligne sont accessibles.

Bois de la Taoule

Rechercher une commune

500 m

MODIFIER LES INFORMATIONS CRÉER UNE PARCELLE CRÉER UN PEUPEMENT CRÉER UNE INTERVENTION

INFORMATIONS PARCELLES PEUPELEMENTS INTERVENTIONS

LEGENDE

- FUTAIE RÉGULIÈRE (RÉSINEUX)
- LANDES & MAQUIS
- TAILLIS

CLIQUEZ ICI POUR FILTRER VOTRE RECHERCHE

PEUPELEMENTS	PEUPELEMENT	ESSENCE	TYPE	SURFACE	
Bois de Douglas	Futaie régulière	Douglas	Résineux	9.86 ha	🗑️ ✎️ 🔍
Mes régénérations	Landes et maquis	Frêne commun	Feuillu	5.21 ha	🗑️ ✎️ 🔍
Taillis de Chêne	Taillis	-	Mixte	11.92 ha	🗑️ ✎️ 🔍

Dans le cas présent, le Bois de la Taoule a été créé. C'est l'onglet "Peuplements" qui est ouvert, laissant apparaître la carte et le tableau des peuplements (fictifs). Il est possible de créer un nouveau peuplement via l'interface cartographique. Grâce au tableau, il est possible d'accéder et de modifier chacune des fiches descriptives du peuplement.

Le service "Gérer sa forêt" permet de localiser, de décrire et d'organiser la gestion de sa forêt

(1) En lien avec les services « Trouver un professionnel » et « Démarches en ligne ».

Gérer ses forêts avec La Forêt bouge

... pour gérer

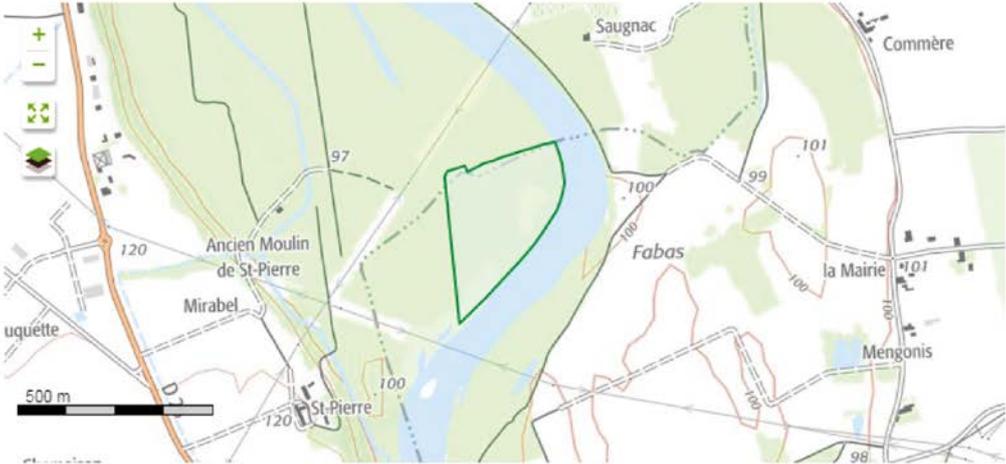
Le planning des interventions permet d'avoir un aperçu des liens qui existent entre les différents services de **La Forêt bouge**. Pour chaque intervention, il est possible en effet :

- d'accéder à un annuaire des professionnels inscrits dans **La Forêt bouge** à même de réaliser les opérations et de contacter les entreprises correspondantes,
- de vérifier automatiquement si l'intervention envisagée n'est pas soumise à des contraintes réglementaires particulières, soit du fait de sa localisation, en lien avec un zonage environnemental ou patrimonial, soit, pour une coupe, du fait de ses caractéristiques.

Plus qu'un outil statique de description, **La Forêt bouge** est ainsi un véritable outil de gestion au quotidien de ses forêts !

Coupes et travaux

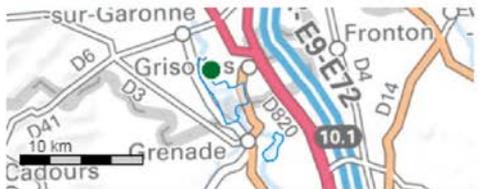
1 Définir la zone d'intervention 2 Vérifier la réglementation 3 Vérifier la conformité de la coupe



LA ZONE D'INTERVENTION SÉLECTIONNÉE EST CONCERNÉE PAR LES ZONAGES SUIVANTS

Toutes les catégories (8)

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
INFORMATIONS DIVERSES



Documents à remplir

- Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB)
- Coupes et travaux en site Natura 2000 (ZSC)
- Coupes et travaux en site Natura 2000 (ZPS)

Attention, d'autres zonages réglementaires non disponibles ici, peuvent s'appliquer à votre intervention :

- la réglementation de boisements (à vérifier auprès de la mairie de la commune concernée),
- les Espaces Boisés Classés - EBC (à vérifier auprès de la mairie de la commune concernée),

Dans le cas présent, une intervention est envisagée dans une zone concernée par plusieurs zonages environnementaux, dont trois sont assortis de contraintes particulières. Pour les trois zonages en question : APB, ZSC et ZPS, une fiche accessible dans le paragraphe "Documents à remplir" permet d'en savoir plus sur les démarches à effectuer.

Le service "Démarche en ligne" permet de faire le point sur les démarches à accomplir en cas d'intervention dans les peuplements forestiers, et de vérifier la conformité des coupes.

Des services multiples à développer et à promouvoir !

Ce dossier ne donne évidemment qu'une vue partielle de toutes les possibilités offertes par **La Forêt bouge**. En particulier, les modules *Connaître le prix des bois* et *Foncier forestier*, peu mis en avant pour le moment en Occitanie, ou les fonctionnalités spécifiques offertes aux entreprises inscrites

sur **La Forêt bouge**, n'ont pas fait l'objet d'une présentation détaillée dans ces lignes... Mais c'est en forgeant qu'on devient forgeron ! Et c'est en vous inscrivant sur **La Forêt bouge** que vous vous familiariserez avec cet outil.

Un accompagnement des utilisateurs n'en est

pas moins nécessaire... Pour toute question, il est possible de contacter l'équipe en charge de la gestion de **La Forêt bouge** en cliquant sur le lien « contact », en bas des pages du site. Par ailleurs, nous réfléchissons actuellement à la mise en place de sessions d'information et/

ou de formation dédiées aux propriétaires et gestionnaires forestiers d'une part, et aux entreprises potentiellement utilisatrices d'autre part. Ces sessions seront organisées en lien avec l'interprofession FIBOIS Occitanie.

Pour en savoir plus
Forêt entreprise n°240 – mai-juin 2018

● Interview

● Développer la gestion forestière ● en Ariège

Que de diversité en Occitanie ! Après avoir goûté les contrastes offerts par le Gard et le Tarn-et-Garonne, voici un troisième département encore totalement différent. Situé au cœur des Pyrénées, théâtre de la « Guerre des Demoiselles », l'Ariège est franchement forestier. Motiver les propriétaires pour la production de bois de qualité grâce à la mise en place d'une gestion durable, c'est le travail au quotidien des deux techniciens, Jérôme Moret et Estelle Coufort.

Forêts d'Occitanie : Quand on parle de l'Ariège, on pense tout de suite « montagne ». Mais une bonne partie du département se situe en plaine, non ?



Jérôme Moret : La plaine et le piémont pyrénéen se composent des massifs du Plantaurel et du Volvestre à l'ouest, des « coteaux et plaines de la Garonne »

et du Razès et de la Piège à l'est. Ceci représente plus de la moitié de la surface du département. C'est d'abord le domaine de la chênaie pubescente et sessiliflore puis apparaissent le châtaignier, le frêne... Enfin, en altitude, le sapin, le hêtre puis le pin à crochets sont omniprésents. Les précipitations reflètent bien cette gradation : en plaine, il tombe à minima 600 mm d'eau par an alors qu'en altitude, la pluviosité est au moins deux fois plus importante. Les forts enneigements sont de plus en plus rares en plaine et sur le piémont mais on bénéficie tous les ans de chutes de neige tardives, en avril ou en mai. En fait, le département est globalement sous influence océanique mais le climat connaît de grandes variations avec des influences montagnardes en altitude et méditerranéennes dans sa partie orientale.

FO : La forêt est essentiellement feuillue ?

JM : Avec un taux de boisement de 53%, l'Ariège est le département le plus boisé d'Occitanie. La forêt s'étend sur 260 000

hectares dont 82% de feuillus et 18% de résineux (surtout sapin pectiné mais aussi épicéa commun, pins et douglas). Le volume récolté annuellement s'élève à 200 000 m³ (dont 130 000 m³ de feuillus), à comparer à l'accroissement annuel qui est de 800 000 m³...

FO : Et les forêts privées ?

JM : Elles couvrent 200 000 hectares, 77% de la surface boisée, et appartiennent à 43 500 propriétaires. Il y a quelques grandes forêts gérées par des professionnels (experts forestiers, coopératives ou techniciens indépendants) mais la plupart sont très petites : près de 90% des propriétés font moins de 4 hectares ! Sauf exception, elles sont situées surtout dans le fond des vallées. Les conditions d'exploitation sont souvent difficiles, notamment à cause de la desserte qui est insuffisante : points noirs, limitations de tonnage... Il faut ajouter qu'il n'existe pas de tradition forestière en Ariège, hormis en Pays de Sault où les propriétaires gèrent le sapin et le hêtre depuis longtemps. Ailleurs, historiquement, le bois était exploité par coupes à blanc d'abord pour les forges catalanes, ensuite pour la papeterie de Saint-Gaudens ou pour faire des piquets (taillis de châtaignier et robinier). Ces exploitations radicales ont causé du tort à la forêt ariégeoise. C'est pourquoi aujourd'hui, par arrêté préfectoral, la reconstitution des peuplements après coupe rase est obligatoire à partir de 1 hectare, et toute coupe prélevant plus de la moitié des arbres de futaie est soumise à autorisation à partir de 2 hectares.

FO : Vous avez cité la papeterie de Saint-Gaudens qui utilise les petits bois.



Mais existe-t-il dans le département des industries de transformation qui traitent le bois d'œuvre ?

JM : Il existe deux scieries importantes qui traitent essentiellement les bois résineux : « Les Bois Ariégeois » scie 30 000 m³ par an et la scierie Cazalé, 11 000 m³. Trois autres entreprises plus petites sont également présentes. « Les Bois Ariégeois » possède aussi une centrale de cogénération qui utilise 30 000 tonnes de bois par an et une unité de production de granulés (50 000 tonnes de produits finis). Enfin, il existe une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, « Ariège Energie Bois » qui produit 1500 tonnes de plaquettes sèches par an pour livrer une vingtaine de chaufferies automatiques.

FO : Dans ce contexte, quelle est votre principale activité ?

JM : C'est sans aucun doute l'animation, le conseil aux propriétaires, pour qu'ils gèrent leurs forêts de façon durable, et produisent du bois. Nous réalisons sur l'ensemble du département 80 à 100 visites-conseils par an qui débouchent souvent sur l'adhésion des propriétaires au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Actuellement, on en compte 110 en Ariège pour 1250 hectares. Pour informer les propriétaires, nous organisons aussi des journées en liaison avec le Groupe de Développement Forestier (GDF) « Sylvestre » qui réunit des propriétaires du Volvestre. Enfin, nous travaillons aussi dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire des coteaux secs du Pays de

SUITE PAGE 10 ●●●

Mirepoix pour organiser 3 journées thématiques par an pour les propriétaires forestiers.

FO : L'instruction des Plans Simples de Gestion (PSG) représente une partie importante de l'activité ?

JM : Oui. En moyenne, 15 à 20 PSG sont agréés tous les ans par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Il y a actuellement 190 plans de gestion agréés en Ariège pour 20 000 hectares. Mais les forêts de plus de 25 hectares représentent 34 500 hectares : il reste donc du travail ! D'autant qu'avec l'appel des PSG pour les forêts qui ne sont pas d'un seul tenant, il faut passer du temps pour informer les propriétaires sur les documents de gestion. Pour encourager les propriétaires à élaborer leur plan de gestion, grâce à nos bonnes relations avec la Fédération Départementale des Chasseurs, une règle a été mise au point selon laquelle l'attribution de bracelets dans le cadre du plan de chasse est possible sur une propriété de plus de 25 hectares seulement si elle est dotée d'un plan de gestion agréé.

FO : Y a-t-il d'autres particularités en forêt privée ariégeoise ?

JM : Nous avons installé 23 dispositifs pédagogiques dans le cadre de l'information des propriétaires pour la gestion des peuplements et la sensibilisation à la biodiversité des milieux. Il y a 5 ans, en liaison avec le GDF Sylvestre, l'Association Futaie Irrégulière, la coopérative « Alliance Forêts Bois » et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, nous avons installé des placettes de mesure dans des peuplements représentatifs de la forêt ariégeoise. Nous suivons ces placettes, les mesurons régulièrement pour voir l'évolution des peuplements. Nous organisons 2 à 3 réunions par an pour les propriétaires sur ces dispositifs. Nous avons également mis en place une forêt écocitoyenne : des écoles ont planté une grande diversité d'essences sur un terrain départemental d'environ un hectare. Ceci nous permet d'organiser des journées pratiques avec les propriétaires pour tailler, élaguer, etc. Enfin, nous avons installé récemment un martéloscope à Betchat dans une chênaie-hêtraie pour former les propriétaires au martelage des coupes dans les peuplements feuillus.



FO : Le regroupement des propriétaires est-il aussi une de vos préoccupations ?

JM : Oui, bien sûr. Nous travaillons pour le regroupement des chantiers d'exploitation qui permet de constituer et mettre en vente des lots de bois plus importants qui intéressent les exploitants. Par ailleurs, pendant plusieurs années, le Département a travaillé à la constitution d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASL GF) : actuellement, il existe 5 ASL GF pour 240 hectares gérées par des techniciens indépendants et une coopérative forestière.

FO : Vous travaillez sur des études particulières ?

JM : Oui. Il y a actuellement plusieurs études en cours dans le département. Dans le cadre de l'observatoire pyrénéen du changement climatique, ma collègue Estelle Coufort effectue tous les ans au printemps des relevés de débourrement sur hêtres et sapins sur le site d'Ustou. Elle travaille aussi sur le projet GASPYR lancé dans le cadre du programme « Dynamic Bois » de l'ADEME. Le secteur concerne le nord de l'Ariège, le centre de la Haute-Garonne, le nord des Hautes-Pyrénées et le sud du Gers. Le CRPF y travaille en partenariat avec la coopérative Alliance Forêts Bois, l'Office National des Forêts, le FCBA et la SEBSO⁽¹⁾. Pour nous, il s'agit de réaliser des diagnostics forestiers à la demande des propriétaires pour les motiver à s'intéresser à leur forêt ou à

la gérer. Enfin, nous participons à l'étude « Valorisation et restauration des zones inondables » menée par le Syndicat de rivière de l'Hers et financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Nous réalisons un état des lieux des forêts rivulaires de l'Hers en complément des diagnostics hydrogéomorphologiques et des inventaires floristiques et faunistiques. Ce travail débouchera sur la mise en place de sites pilotes et l'élaboration d'un guide de gestion de ces breilh⁽²⁾.

FO : Dans ce département très boisé, les activités semblent nombreuses et très diverses.

JM : Effectivement. Et s'y ajoutent le travail de correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts, la formation des propriétaires à travers les FOGEFOR, ainsi que les activités menées en liaison avec les autres organismes comme la Direction Départementale des Territoires, le PNR des Pyrénées Ariégeoises et le Syndicat des Propriétaires Forestiers. Nous essayons de mettre en place des actions diverses qui ont toutes le même objectif : intéresser les propriétaires à la gestion forestière.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR BENOIT LECOMTE**

(1) FCBA : Forêt Cellulose Bois Ameublement. SEBSO : Société d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest.

(2) En occitan, espaces boisés situés entre les terres labourées et la rivière.

● Plan de développement de massif

● Relancer la gestion des forêts privées ● du Pays Midi-Quercy

Situé au nord-est de Tarn-et-Garonne, le Pays Midi-Quercy bénéficie depuis fin 2016 de deux actions d'animation « imbriquées », visant à relancer la dynamique de gestion des forêts privées. Une opportunité pour le territoire le plus forestier du département qui s'efforce depuis longtemps de valoriser ce patrimoine naturel !

C'est en 2005-2006, avec le Plan de Développement de Massif (PDM) « Terrasses et Vallée de l'Aveyron - Quercy Vert », qu'a débutée la collaboration entre le Pays Midi-Quercy et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Elle s'est poursuivie par la mise en œuvre du programme de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du pays, auquel le CRPF a activement participé.

Pourtant, malgré des résultats tangibles pour dynamiser la gestion des forêts privées, il reste encore beaucoup à faire ! Avec ses 27 600 hectares de forêts privées détenues par plus de 10 000 propriétaires, en évolution permanente au gré des héritages et des mutations, le « réservoir » sur le Pays Midi-Quercy est en effet inépuisable. En outre, les actions déjà menées n'avaient pas pour ambition de transformer les propriétaires forestiers en experts ! Il faut donc se réjouir que certains propriétaires déjà sensibilisés s'interrogent davantage sur le devenir de leur patrimoine boisé et fassent encore plus volontiers appel aux techniciens du développement forestier.

Convaincus de ce besoin, le CRPF, le Pays Midi-Quercy et la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron (QRGA)⁽¹⁾ se sont associés pour mettre en place :

- une « Animation Forêt - Biodiversité » à l'échelle du Pays dans son ensemble,
- le PDM QRGA, centré sur la communauté de communes du même nom.

Ces deux actions bénéficient du financement du ministère en charge de l'environnement au travers du dispositif TEPCv⁽²⁾ et, pour la seconde, de l'Europe via les fonds FEADER. Elles permettent à Céline Pertuz, technicienne du CRPF installée pour l'occasion à Nègrepelisse⁽³⁾, de proposer un appui technique aux propriétaires forestiers.



Des actions qui commencent à porter leurs fruits !

Si le PDM comporte en particulier une phase d'état des lieux qui lui est propre, PDM et « Animation Forêt - Biodiversité » répondent à un objectif commun de dynamisation de la gestion des forêts privées, grâce notamment :

- à la réalisation de visites-diagnostic proposées gratuitement aux propriétaires de forêts privées qui le souhaitent,
- à l'organisation de réunions d'information sur des thèmes techniques adaptés aux problématiques locales, tels que « La gestion des taillis de chênes » et « La vente de bois de chauffage », toutes deux prochainement programmées ;
- à la promotion des documents de gestion durable, qui constituent, pour les propriétaires qui s'en dotent, de véritables « feuilles de route » pour la gestion à moyen terme de leur patrimoine boisé.

En soutien à ces différentes tâches, un dispositif de communication (radios locales, articles, affichage en mairie) vise à faire connaître aux propriétaires forestiers les services auxquels ils ont droit. Récemment, dans le cadre du PDM, l'organisation de réunions de présentation de la « carte d'identité forestière » du territoire a également permis de leur exposer cette palette de services. Les deux actions sont enfin complétées par une Formation à la Gestion Forestière dédiée à la rédaction



de Plans Simples de Gestion, organisée en septembre et novembre. Les résultats sont déjà au rendez-vous : une quarantaine de propriétaires forestiers a ainsi pu bénéficier d'une visite gratuite en 2017 et une quinzaine a mis en place un document de gestion durable !

**SÉBASTIEN DROUINEAU,
CÉLINE PERTUZ, JOHANN HÜBELÉ**



(1) La communauté de communes QRGA est l'une des trois communautés de communes qui composent le Pays Midi-Quercy. À l'extrême est du pays, elle est également la zone la plus boisée du département.

(2) TEPCv : Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

(3) Céline PERTUZ ; CRPF Occitanie, antenne de Nègrepelisse ; Pays Midi-Quercy ; 12 rue Marcelin Viguié ; 82800 NÈGREPELISSE ; Tél : 05 63 24 59 14 ou 06 73 84 89 25 ; Courriel : celine.pertuz@crpf.fr

N'hésitez pas à faire appel à elle pour des conseils techniques personnalisés ou pour plus de détails sur les manifestations (réunions, formation...) prochainement programmées !

Calendrier des manifestations

ARIÈGE

6 juillet

RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS, BOUSSENAC

Dispositifs 08 et 18 du réseau SLDF.

Placettes AFI en hêtraie et sapinière gérées par l'ONF. Commentaires après coupes jardinatoires.

25 août

MONTJOIE-EN-COUSERANS

Bois école du GDF sylvestre sur le thème de la taille de formation

Exercice d'application de tailles de formation (forêt éco-citoyenne du Pré du Baup)

21 septembre

RIVÈRENERT

Dispositif 09 du réseau SLDF (propriété de M. Monaco).

Chênaie-hêtraie avec dispositif AFI mesuré à nouveau au printemps 2018.

AVEYRON

Juillet

SECTEUR DE COUPIAC

La sylviculture du châtaignier. Journée réalisée dans le cadre du PDM Saint-Sermin-7 vallons

GARD

11 juillet

CÉVENNES

Comment faire face aux problèmes sanitaires des forêts gardoises ?

Les principales causes de dépérissement des arbres en forêt et les moyens de lutte associés. Les correspondants-observateurs et les responsables du Département de la Santé des Forêts viendront présenter l'état de santé de la forêt gardoise.

GERS

6 juillet

TOURNÉE POPULICOLE DE NÉRAC À LECTOURE (LOT-ET-GARONNE ET GERS)

Recherche et production de matériel végétal populicole.

Journée organisée en collaboration avec le CETEF de Gascogne.

HÉRAULT

28 septembre

LE SOULIÉ

Les hêtraies des hauts cantons. Gestion et mise en valeur des peuplements ; préservation des habitats.

LOZÈRE

20 juillet

SECTEUR DE SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU

Promenons-nous dans les bois. Randonnée forestière pour découvrir la forêt, sa gestion, ses acteurs.

14 septembre

VENTALON-EN-CÉVENNES

Assemblée Générale du FOGFOR de Lozère. Gestion intégrée dans une propriété boisée : du plan simple de gestion au banc de scie.

Visite d'une forêt cévenole où le propriétaire gère, récolte et transforme ses bois.

21 septembre

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Les forêts anciennes dans le Parc National des Cévennes : un héritage historique et naturel à découvrir.

Comment les identifier ? Quels intérêts et quelle gestion ?

Journée organisée en collaboration avec le Parc National des Cévennes.

TARN

Septembre,

Risques et Plan de Défense des Forêts contre les Incendies.

TARN-ET-GARONNE

27 juillet

SECTEUR QUERCY-ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

Gérer ses peuplements de chêne en Pays Midi-Quercy.

LA FLORE SELON FLO



Le sapin

Formation Lozère

LES 2, 3 ET 4 AOÛT :

« Urgence et long terme : quels choix pour ma forêt de demain ? »

Objectifs : Lorsque l'on est propriétaire de parcelles boisées, différentes questions sur la gestion de ce patrimoine se posent. Que faut-il faire ? Dans quel(s) objectif(s) ? Avec quels acteurs et sur quelle durée ?

Cette formation permettra d'y voir plus clair quant aux actions à conduire en forêt sur les court et long termes en s'appuyant notamment sur l'outil Plan Simple de Gestion.

Méthodes : alternance d'exposés en salle, de visite de cas de figure en forêt et d'exercices pratiques

Localisation : Lozère

Dates : stage de 3 journées, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 août 2018

Conditions d'accès à la formation : adhésion au FOGFOR Lozère (50 €)

Contacts : FOGFOR de Lozère

Le Pin d'Alep apte à la construction

Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) a été récemment intégré à la norme NF B52 001 des bois de structure. Il peut ainsi être utilisé en charpente et en ossature bois dans la construction avec une garantie décennale. Ce sont donc de nouveaux marchés qui s'ouvrent à cette essence typiquement méditerranéenne présente notamment en Provence-Côte d'Azur (145 000 hectares) et en Occitanie (35 000 hectares). Ces dernières décennies, son bois clair et dur a été relégué à des utilisations peu valorisantes (bois-énergie, pâte à papier) alors qu'il a longtemps été utilisé dans la construction navale, l'ameublement et la charpente. Cette normalisation du Pin d'Alep, pour laquelle ont été exploités des arbres dans 18 parcelles couvrant toute la région méditerranéenne, a été réalisée à l'initiative de l'association France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur qui regroupe les propriétaires forestiers, les communes forestières, l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

